

## 6

# Transitions

### La transition socio-écologique en politique de la ville

Depuis la fin des années 1990, la politique de la ville cherche à rapprocher les enjeux environnementaux des questions sociales et du vivre-ensemble. Si la loi Lamy qui fonde la politique de la ville depuis 2014 se donnait déjà comme objectif de « promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique », la transition écologique demeure un sujet qui n'a pas fait l'objet de priorité dans la dernière génération des contrats de ville (2014-2024).

On sait pourtant que la transition socio-écologique ne peut être véritablement réussie que si elle est inclusive et englobe toutes les strates de la société. On sait maintenant que l'empreinte carbone des Français les plus pauvres, dont les habitants des quartiers politiques de la ville (QPV), est de trois à quatre fois inférieure à la moyenne nationale, alors que ce sont eux qui subissent le plus frontalement les conséquences du réchauffement de la planète. Les QPV sont généralement situés près des axes autoroutiers (pollution sonore) ou à proximité de sites industriels (pollution de l'air) ; ils connaissent une importante bétonisation et un effet induit d'îlot de chaleur pendant l'été à cause du manque de végétalisation.

Ainsi, les QPV et leurs habitants ne doivent être ni les oubliés ni être excessivement pointés mais doivent s'intégrer dans une lecture globale du sujet. Avec l'augmentation du nombre de quartiers retenus dans le programme « quartiers résilients » et le doublement de la part du « fonds vert » investie dans les quartiers notamment, l'Etat appelle les collectivités à faire entrer les quartiers en transition.

En Bourgogne-Franche-Comté, 21 des 23 contrats « Engagements quartiers 2030 » mentionnent la transition socio-écologique. En outre, un peu plus de la moitié des territoires traitent ce sujet comme un enjeu principal en listant un grand nombre de sous objectifs comme la gestion des déchets, l'alimentation, les mobilités etc. Enfin, un tiers en font un axe transversal, en le faisant figurer principalement au sein d'une thématique : le cadre de vie.

### De nombreux champs d'interventions en Bourgogne-Franche-Comté

La transition socio-écologique peut recouvrir de nombreux sujets surtout quand elle est traitée sous l'angle pluriel des transitions. Si quelques territoires

vont aborder sous un angle pédagogique axé sur la sensibilisation ou l'éducation à l'environnement, beaucoup s'en saisissent au travers de « thématiques supports » traitées individuellement mais aussi de façon croisée. À l'analyse, cinq grandes thématiques ressortent, il s'agit des mobilités, du numérique, du cadre de vie et du logement, de l'alimentation et enfin de la santé.

La **mobilité** est un élément qui peut souvent revenir dans les problématiques du quotidien des habitants. Plus qu'un moyen pour désenclaver le quartier, dans l'accès à l'emploi ou aux droits, les mobilités plus respectueuses de l'environnement sont un enjeu actuel des territoires qui va au-delà des quartiers prioritaires. Pour plus de la moitié des contrats de villes<sup>1</sup>, agir dans le cadre des transitions c'est d'abord améliorer et amplifier l'offre

1 - 12 territoires sur les 21

existante : ligne de bus, coulée verte, piste cyclable, etc. C'est donc aussi favoriser les déplacements actifs et doux en s'appuyant sur l'existant mais également sur la nature dans les espaces publics par exemple. S'il faut permettre les mobilités douces par les équipements, il faut aussi donner les moyens aux habitants de recourir à ces nouvelles formes de mobilité : en développant le covoiturage et l'auto partage, en intervenant auprès des jeunes pour leur apprendre les fondamentaux pour rouler à vélo, en répondant avec l'aide des bailleurs aux enjeux de sécurisation des parcs à vélos par exemple. Enfin, il ne faut pas oublier la mobilisation de dispositifs comme : le plan vélo, l'agenda 2030 ou encore un schéma directeur intercommunal pour les mobilités douces.

**Le cadre de vie/aménagement et le logement/renouvellement urbain** au service des transitions est par ailleurs central dans les nouveaux contrats, 15 territoires sur 21 en font mention. La question des performances énergétiques du bâti et des pratiques plus économies est indissociable du logement et des opérations de rénovation ou de renouvellement urbain. Il faut d'abord poursuivre ces opérations dans le but d'améliorer la qualité de vie actuelle et future des quartiers. Elles doivent être accompagnées par la formation des habitants aux écogestes et aux pratiques plus économiques, saines et durables. Le rôle des bailleurs et des acteurs locaux est qualifié de central dans ces missions. Par ailleurs, les territoires s'appuient sur des schémas directeurs bâimentaires ou sur les raccordements au réseau urbain de chaleur.

En termes de dispositifs, deux territoires mentionnent la mobilisation du « fonds vert » sur la végétalisation ou la rénovation des écoles. Quelques aménagements phares envisagés dans les contrats de ville sont : de nouveaux espaces renaturés et le verdissement des lieux de partage, une place centrale végétalisée pour accueillir des projets portés notamment par des habitants, des îlots de fraîcheur, le remplacement de l'éclairage public par des LEDS, etc. Ces éléments concourent à plusieurs objectifs : l'adaptation au changement climatique, l'embellissement du quartier et sa valorisation, l'apaisement urbain de quartiers historiquement très minéralisés<sup>2</sup>, ou encore une meilleure prise en compte de la biodiversité.

Ces aménagements se feront avec l'accompagnement des habitants, tout en essayant de les rendre acteurs au travers de la « convivialité » et leur participation dans la mise en œuvre des projets aux étapes de diagnostic, de suivi...



**L'alimentation** est un objectif apparaissant comme nouveau mais très important pour de nombreux territoires qui en font mention. Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable ou lutter contre la précarité alimentaire sont les deux formules les plus communément utilisées. Pour ce faire, les jardins partagés sont largement plébiscités, permettant aux habitants de disposer de leurs propres cultures et servant de support à d'autres actions telles que la vente directe autour des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et le développement du lien social. Pour ne pas se limiter aux jardins partagés, des liens renforcés entre les filières de production biologique locale et les habitants ou structures de quartiers sont à développer : favoriser les circuits courts, distribution de paniers bio, des cours de cuisines partagés. Enfin l'appui sur les PAT<sup>3</sup> et leurs fiches actions sont indispensables pour garantir cette accessibilité sociale et cette sensibilisation à une alimentation saine et durable.

Aussi la transition socio-écologique place la **santé** aux confluences de deux facteurs traités plus haut : le cadre de vie et l'alimentation. Le sujet de la qualité de l'air est au croisement entre transition-aménagement urbain et santé. Les contrats locaux de santé qui déclinent le plan régional santé environnement traitent particulièrement de ce sujet. Concernant l'alimentation, ce sont les enjeux de lutte contre les aliments transformés et contre l'obésité qui marquent la corrélation entre transition, alimentation et santé.

Enfin, le **numérique** n'est pas la thématique la plus investie dans la transition socio-écologique. Il convient également de souligner l'importante préservation des services existants que peuvent être les permanences ou tout accompagnement effectué par ces dernières, les associations, les éducateurs/travailleurs sociaux/referents PRE ou les conseillers numériques.

2 - Milieu minéral : Constitué de matière non organique (bitume, pavés, ciment, briques, etc.)

3 - Projet alimentaire territorial



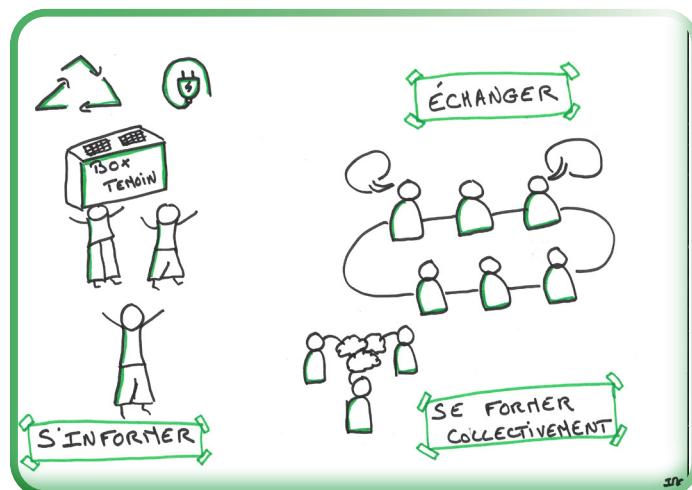
## Quelques inspirations territoriales

Dans le panorama des actions ou objectifs opérationnels présents dans les contrats de ville, trois propositions territoriales originales suscitent un intérêt.

D'abord sur la sensibilisation et l'information, un territoire comptant plusieurs QPV propose de s'appuyer sur l'existant en l'améliorant. En effet, nombre de contenus de communications et d'informations des collectivités autour des transitions existent, mais feront l'objet de FALC (facile à lire et à comprendre), en associant les habitants à la démarche, pour toucher le plus grand nombre.

Sur un second territoire, possédant deux QPV sur sa commune, la sensibilisation des habitants et de l'ensemble des acteurs locaux passe par l'exemple concret. Aussi, comme cela peut déjà exister sur quelques territoires en Bourgogne-Franche-Comté, un appartement témoin au cœur du quartier est envisagé pour valoriser l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, et poursuivre le travail de sensibilisation des habitants au développement de pratiques plus écologiques et plus économiques.

Enfin, sur un petit territoire comportant deux quartiers prioritaires, la transition revêt une place importante dans le futur des quartiers avec la mise en place d'un groupe de travail stratégique sur l'avenir du quartier, qui devrait aider à l'évolution du contrat et de ses priorités. La transition socio-écologique sera ainsi croisée avec les enjeux de mixité sociale, de mobilité, d'accessibilité, de prévention et de sécurité.



## le regard de Trajectoire Ressources

A l'horizon 2030, les quartiers prioritaires de la ville de Bourgogne-Franche-Comté deviendront-ils plus verts et plus vertueux sur le plan écologique ? À la lecture des contrats de ville et des ambitions affichées, même si l'on se doit de rester lucide sur la vitesse des transformations socio-écologiques, on peut l'espérer.

On peut effectivement se réjouir de voir pour la nouvelle génération de contrats de ville, l'axe de la transition écologique clairement inscrit comme une priorité de travail et de mobilisation du droit commun. C'est une nouveauté pour la politique de la ville qui nécessitera des ressources, des expérimentations, de la qualification des acteurs, des débats... et des engagements concrets et évaluables.

On peut également envisager la prise en compte des enjeux de transition comme un moyen de réunir les acteurs de

l'environnement, de l'urbain, de l'éducation et de l'éducatif, du social, du droit commun et du droit spécifique. Le sujet permettra certainement des consensus et des volontés de travail en mode collaboratif.

On peut enfin espérer que l'ambition fixée par les signataires permettra aux habitants d'être associés dans la fabrication des politiques publiques car, pour rappel, la loi Lamy a imposé l'obligation de participation via les conseils citoyens et, dernièrement, via d'autres formes (tables de quartiers, etc.). Si le risque d'une participation en trompe l'œil destinée à faire accepter un projet plutôt qu'à le coconstruire persiste, les actions entreprises dans les quartiers prioritaires via des méthodes régulièrement revisitées (diagnostics en marchant, etc.) favoriseront certainement l'implication des habitants les plus éloignés des organes participatifs.

*Si vous souhaitez des informations plus précises ou supplémentaires, vous pouvez contacter Trajectoire Ressources à : [contact@ressources-ville.org](mailto:contact@ressources-ville.org)*

*Retrouvez nos ressources sur nos différents supports de communication : [www.ressources-ville.org](http://www.ressources-ville.org)*



## NOTES